



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 16 mars 2022

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 17
Excusés : 4


Convocation : **10 mars 2022**
Date affichage : **28 mars 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean THERY, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, FASSETT Gérôme, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER et Mesdames Pierrette BUSSIERE, Maryline MIRAT,

Etaient excusés / absents : Messieurs Alain DEBIOLT, Jacques LAGNIEN, et Mesdame Séverine CALINON, Cyriel JEANNEAUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur DUGOIS Christophe.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 
ID : 039-253900633-20220316-16032022_3BS-DE

Délibération n° 16032022-3bs

OBJET : Test de nouvelles modalités de collecte des aires d'accueil irrégulières des gens du voyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque année, les communes et / ou les intercommunalités sollicitent le SICTOM afin de collecter les déchets produits sur les aires d'accueil non permanentes des gens du voyage.

Le Président EXPOSE :

En réponse, le SICTOM délivre une prestation comprenant la livraison de bacs, la collecte et le traitement des déchets après ouverture d'un contrat par le demandeur : commune ou intercommunalité.

Ce dispositif permet certes de délivrer la prestation, mais pose des difficultés, et notamment lorsque le nombre de caravanes est important :

- Dotation en bacs insuffisante : rechargement des déchets au sol dans les bacs
- Mise en place de collectes supplémentaires

Avant 2010, la collecte pour les rassemblements de taille importante était réalisée via des caissons permettant d'offrir une capacité importante. Ce dispositif a été arrêté suite au constat de présence de déchets indésirables dans les caissons (encombrants, appareils électroménagers, etc).

Il est proposé de tester courant printemps – été 2022 un nouveau dispositif : mise à disposition d'un caisson d'une capacité de 15m³ avec opercule dimensionné pour un sac de 100 litres.

Dans le cadre de la phase test, le SICTOM adaptera en régie deux caissons. Ce dispositif sera préconisé pour les stationnements composés de plus de 30 caravanes et / ou un besoin en dotation supérieur à 10 000 litres. Il convient de préciser que dans le cadre de l'expérimentation au regard des caissons disponibles, le SICTOM pourra servir une seule aire d'accueil par période avec ce dispositif de pré-collecte.

La tarification applicable sera celle prévue dans le cadre de la grille tarifaire à destination des communes et des adhérents - votée en 2022 - pour la mise à disposition d'un caisson - la pose, le retrait et le transport du caisson et le traitement des déchets.

Ce test donnera lieu à une évaluation sur la base du retour des communes expérimentatrices, des agents en charge de la collecte, de la nature des déchets collectés pour permettre de juger de l'opportunité du déploiement à une plus grande échelle, avec acquisition de conteneurs dédiés.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- D'approuver le test de nouvelles modalités de collecte des aires d'accueil irrégulières des gens du voyage, ainsi que la convention afférente

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :


- ✓ APPROUVE le test de nouvelles modalités de collecte des aires d'accueil irrégulières des gens du voyage, ainsi que la convention afférente

Fait à Brevans,
Le 16 mars 2022



Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 
ID : 039-253900633-20220316-16032022_3BS-DE



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**CONVENTION DE COLLECTE
DES AIRES D'ACCUEIL IRRÉGULIÈRES
DES GENS DU VOYAGE
DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION D'UNE COLLECTE PAR CAISSON**

CONTEXTE

Dans le cadre de stationnement des gens du voyage sur des aires irrégulières, le SICTOM met à disposition des bacs via une convention entre le demandeur et le SICTOM. Eu égard aux difficultés rencontrées, le SICTOM souhaite en lien avec les communes tester la collecte des déchets par caisson à opercules. La présente convention a vocation à préciser les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation.

En phase expérimentale, le SICTOM mettra en place ce dispositif sous réserve de caissons disponibles (uniquement 2 caissons afférents en phase test).

BENEFICIAIRES

Les communes et structures intercommunales demandeuses.

ARTICLE 1

Le SICTOM propose la mise à disposition d'un caisson de 15 m³ avec opercule dimensionné pour un sac à ordures ménagères d'une contenance de 100 litres.

ARTICLE 2

Condition de base :

Dès lors que le stationnement compte plus de 30 caravanes ou que le besoin estimé par la collectivité dépasse les 10 000 litres (20 bacs gris de 500 litres).

ARTICLE 3

Le SICTOM procède alors à la livraison du caisson à un lieu défini par le demandeur, signataire de la présente convention.

ARTICLE 4

La tarification applicable relève de la grille tarifaire votée chaque année. Pour rappel, il convient de citer la location et le transport du caisson (pose et retrait), ainsi que le traitement du gris.

ARTICLE 5

La propreté du site et le nettoyage des abords reste de la compétence communale.

Brevans, le

Le Président du SICTOM

Le Maire ou Président

Jean-Pascal FICHÈRE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20220316-16032022_3BS-DE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20220316-16032022_3BS-DE